

Avrillé, le 11 juin 2021

Mme. la Maire
Esplanade de l'Hôtel de Ville
49240 AVRILLE

Objet : Etang Chemin de La Salette Lieudit « Le Pré »
Recours Gracieux PC N° 49015 20 C0058

Madame la Maire,

Au cours de la réunion du 1er juin, en réponse aux recours gracieux contre le permis de construire N° 49015 20 C0058, vous nous avez fait part de la synthèse des réponses transmises par les services compétents d'Angers Loire Métropole et les avocats de la ville d'Avrillé après nouvelles études suite aux différents arguments développés dans ces recours. Nous vous remercions pour ce retour.

Toutefois, nous vous confirmons la demande d'une réponse écrite justifiant votre décision à chaque requérant en cas de rejet de ces recours. Bien que vous n'ayez aucune obligation légale à formuler ces réponses, il nous semble que ces courriers répondraient à la transparence que les citoyens attendent de leurs élus et seraient une marque de respect vis-à-vis de ceux qui s'investissent dans la défense de leurs quartier et/ou de l'environnement. Un écrit confirmerait également les éléments que vous ne nous avez donnés qu'oralement.

Par ailleurs, au vu de différentes informations obtenues depuis le 1^{er} juin, nous avons décidé de continuer à faire tout notre possible pour tenter de faire réduire très sensiblement ce projet. A ce jour, nous n'excluons donc aucune possibilité dans le choix des actions à mener y compris l'éventualité de déposer un recours contentieux.

Recevez, Madame la Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le collectif de l'étang soutenu par l'association de quartier.